

Elaboration et mise en œuvre du PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le sens, le contexte et le cadre réglementaire du projet personnalisé (recommandations de l'ANESM).
- Comprendre les articulations entre les projets personnalisés, le projet d'établissement/service, le projet de vie de la personne
- Maîtriser la méthodologie, la mise en place et l'évaluation du projet individualisé d'accompagnement

La formation peut être adaptée et personnalisée en fonction du public.

PUBLIC CIBLÉ

Professionnels exerçant au sein d'un Etablissement du Médico Social auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes.

ANIMATION PÉDAGOGIQUE

- **AYANOUGLOU, Fanny**, PhD, Psychologue

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

- **BAGHDADLI Amaria**, PU – PH, Pédopsychiatre, CHU Montpellier

PROGRAMME

1. Présentation théorique

- Repères et principes du projet personnalisé
- Participation de la personne tout au long de la démarche et place de la famille et des représentants légaux
- Evaluation des forces et des besoins de la personne
- Elaboration du projet (définition d'objectifs opérationnels, des moyens pour y parvenir, des critères de réussites)
- Mise en place du projet

- Réévaluation du projet personnalisé

2. Mise en situation

- A partir d'une situation exposée par le formateur, les stagiaires élaboreront le projet individualisé de la personne (choix des objectifs, des moyens à mettre en place, de l'évaluation)
- Discussion autour de situations présentées par les stagiaires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Mises en situation pratique
- Travaux dirigés en sous-groupe
- Liste de ressources bibliographiques

MODALITES D'EVALUATION DE L'ACTION :

- QCM (avant la formation et en fin de formation)
- Questionnaire de satisfaction

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION :

- Attestation

Durée : 2 journée soit 14 heures

Dates : 16 et 17 mai 2019

Nombre d'inscrits : 10 personnes minimum – 20 maximum

Lieu : Locaux de l'Afree - Montpellier

Coût : institutions et/ou par l'employeur : 460,00€ - professions libérales et/ou à titre individuel : 360,00€